



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

raz-de-marée

Question écrite n° 56527

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à M. le ministre de l'écologie et du développement durable que, selon certains scientifiques, la Méditerranée pourrait être touchée par un phénomène du type de celui qui vient de ravager le littoral de plusieurs pays bordant l'océan Indien. Un chercheur rappelle à cet égard qu'un petit raz-de-marée a eu lieu le 28 juin 1950 à Gruissan et Port-la-Nouvelle, suite à un séisme qui s'était produit au pied de la montagne de l'Alaric, non loin de Carcassonne. D'où l'intérêt qu'il y aurait sans doute à mettre en place des systèmes d'alerte pour se prémunir contre ce genre de catastrophe. Il lui demande quelles mesures il compte prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux mesures de prévention et d'alerte au tsunami en Méditerranée. En termes de probabilité d'occurrence et d'importance des dégâts, le risque direct dû aux séismes est bien plus important que celui résultant d'un tsunami. Il s'agit d'une préoccupation réelle qui nécessite des réponses renforcées. Le ministre de l'écologie et du développement durable a présenté, le 8 décembre dernier, les grandes orientations d'un programme national de prévention du risque sismique qui sera engagé dès 2005. Il comprendra des mesures en matière de prévention et d'alerte au tsunami en Méditerranée. Les mesures envisagées sont les suivantes : pouvoir alerter les autorités et la population. Il s'agit de la mise en place coordonnée sous l'égide de l'UNESCO d'un système d'alerte en Méditerranée. Il devra être adapté aux spécificités locales, notamment la faible étendue de cette mer ; évaluer et cartographier les risques. Il s'agira de définir, sur le pourtour méditerranéen, les zones présentant un risque maximum vis-à-vis des effets d'un tsunami à partir de la connaissance des tsunamis historiques, du contexte tectonique et sismique ; renforcer l'éducation. Le comportement des enfants ayant souvent une influence importante sur celui des parents, il est essentiel de les sensibiliser aux risques naturels et notamment sur le risque tsunami puisqu'un comportement adapté du citoyen peut aisément éviter des pertes humaines importantes ; sensibiliser les populations exposées. Des campagnes de sensibilisation seront conduites auprès des différentes catégories de populations exposées : résidents permanents, touristes, professionnels du tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56527

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 917

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5329